

Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

xx – Vœu du conseil de Nantes Métropole relatif à la crise énergétique

Exposé

La crise énergétique que nous vivons actuellement nous fragilise collectivement : nous sommes en situation de dépendance et pourtant chaque année nous consommons plus d'énergie que la précédente. Les alertes sont partout : des ménages qui ne peuvent plus payer leurs factures, des entreprises inquiètes pour l'avenir de leur activité, des collectivités dont le budget prévisionnel pour l'énergie peut être multiplié par 10 en deux ans et qui s'en trouvent en graves difficultés.

Plusieurs communes de Nantes métropole font ainsi face à de grandes difficultés. Nous, collectivités, sommes en première ligne de l'accompagnement des habitants et habitantes dans cette crise. Les difficultés sociales qui vont découler de ces augmentations, nous les voyons déjà sur le terrain et à travers les structures qui font du lien sur le territoire et luttent contre la précarité énergétique: centres socio-culturels, CCAS, organismes HLM, FSL...

Si rien n'est fait, nombre de personnes vont passer de la précarité à la pauvreté, des ménages de la classe moyenne vont vaciller, et leurs conditions de vie en pâtir gravement : celles et ceux qui habitent dans des passoires thermiques et souffrent de la chaleur l'été sont souvent les mêmes qui n'ont pas les moyens de partir en vacances dans des endroits plus frais. L'accélération de politiques structurelles de sobriété et d'efficacité est nécessaire et nous nous y contribuerons avec force. Cependant, l'intensité de la crise contraint à agir plus vite : l'explosion des prix fragilise nos services publics, et si les collectivités et leurs partenaires ne peuvent pas régler leurs factures d'énergie, ce sont des écoles, des salles associatives, des gymnases qui se retrouveront sans chauffage. Pour protéger les services publics, il est impératif de permettre aux collectivités et leurs partenaires d'accéder à un prix de l'énergie qui ne soit pas dépendant d'un marché spéculatif et totalement instable.

Au-delà de cette crise, l'enjeu énergétique entraîne aujourd'hui un indispensable changement des modèles. Le risque que porte un marché de l'énergie dérégulé est la dégradation des services publics. Il nous faut refaire de l'énergie un bien commun et non un produit soumis à la spéculation, et considérer dorénavant l'énergie comme une ressource stratégique sur lesquelles les institutions publiques doivent retrouver une vraie maîtrise.

Dans ce contexte, le Gouvernement doit être au rendez-vous d'un double enjeu : répondre avec des moyens renforcés à la flambée des prix qui frappent nos concitoyennes et concitoyens, et soutenir les collectivités territoriales en leur accordant des ressources exceptionnelles qui faciliteront leur accès à l'énergie. Plusieurs actions sont possibles : ouvrir la possibilité d'un recours à l'achat d'énergie à des tarifs réglementés, taxer les super-profits des entreprises de l'énergie telle que le défend la Commission européenne, augmenter les crédits mobilisés pour la rénovation énergétique des logements, premier levier de la transition énergétique, pour laquelle un nouveau cap de financement doit être franchi.

Plusieurs initiatives ont ainsi été prises ces derniers jours, notamment par des collectifs citoyens, par l'Association des Maires de France (AMF) et par l'association France Urbaine qui a elle-même pris position lors de sa dernière assemblée générale.

A la suite de la Déclaration de Reims votée par France Urbaine le 23 septembre, Nantes Métropole forme ainsi le vœu que le Gouvernement :

- mette en place un bouclier d'urgence énergétique pour aider les collectivités les plus touchées par la flambée du coût de l'énergie, ainsi que les SEM/SPL, les organismes HLM et leurs autres opérateurs,
- provoque le choc d'investissement que nécessite la rénovation énergétique, en débloquant des crédits nouveaux directement fléchés sur ce secteur en s'inspirant du modèle des aides à la pierre, et en déléguant la gestion aux territoires qui le souhaitent.

Le Conseil délibère et,

1 – adopte le vœu ci-dessus

Nantes, le 07 octobre 2022

Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole